

Teinture semi-transparente à l'huile de lin | Base à teinter | PE700841-4 • PE700841-1

ICP Building Solutions Group (CAN)

Version Num: 1.1

Fiche de données de sécurité selon les exigences du SIMDUT 2015

Date d'émission: 06/05/2020

Date d'impression: 06/05/2020

S.GHS.CAN.FR

SECTION 1 IDENTIFICATION

Identificateur de produit

| | |
|--------------------------------|--|
| Nom du produit | Teinture semi-transparente à l'huile de lin Passeport Élite Base à teinter PE700841-4 • PE700841-1 |
| Synonymes | Pas Disponible |
| Nom d'expédition | MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (contient 4-chloro-alpha,alpha,alpha-trifluorotoluène); PEINTURES (contient 4-chloro-alpha,alpha,alpha-trifluorotoluène) |
| Autres moyens d'identification | Pas Disponible |

Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

| | |
|--|---------------------|
| Utilisations identifiées pertinentes : | Teinture extérieure |
|--|---------------------|

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

| | |
|--------------------------------|--|
| Nom commercial de l'entreprise | ICP Building Solutions Group (CAN) |
| Adresse | 555 Bay St. North Hamilton, Ontario L8L 1H1 Canada |
| Téléphone | 978-623-9980 |
| Fax | Pas Disponible |
| Site Internet | www.icpgroup.com |
| Courriel | Pas Disponible |

Numéros de téléphone d'urgence

| | |
|---------------------------------------|----------------|
| Association / Organisation | Chemtel |
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence | 1-800-255-3924 |
| Autres numéros de téléphone d'urgence | 1-813-248-0585 |

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

NFPA 704 diamond



Note : Les numéros de catégories de danger de la classification du SGH dans la section 2 de ces FDS ne doivent pas être utilisés pour remplir le diamant NFPA 704.

| | |
|----------------|--|
| Classification | Liquides inflammables, catégorie de danger 3, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2A, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2, STOT - SE (. Resp. IRR) Catégorie 3, Mutagénicité sur les cellules germinales, catégories de danger 1B, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Toxicité pour la reproduction catégorie 1B, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Danger par aspiration, catégorie de danger 1, Cancérogénicité, catégorie de danger 2 |
|----------------|--|

Éléments d'étiquetage

| | |
|--------------------------|---|
| Pictogramme(s) de danger |  |
|--------------------------|---|

Teinture semi-transparente à l'huile de lin | Base à teinter | PE700841-4 • PE700841-1

| | |
|-------------------------|---------------|
| MENTION D'AVERTISSEMENT | DANGER |
|-------------------------|---------------|

Déclaration(s) sur les risques

| | |
|------|---|
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H340 | Peut induire des anomalies génétiques . |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H360 | Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer . |

Danger physique et risque pour la santé non classé ailleurs

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Général

| | |
|------|--|
| P101 | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| P102 | Tenir hors de portée des enfants. |

Déclarations de Sécurité: Prévention

| | |
|------|--|
| P201 | Se procurer les instructions avant utilisation. |
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |

Déclarations de Sécurité: Réponse

| | |
|-----------|---|
| P301+P310 | EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| P308+P313 | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. |

Déclarations de Sécurité: Stockage

| | |
|-----------|---|
| P403+P235 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. |
| P405 | Garder sous clef. |

Déclarations de Sécurité: Élimination

| | |
|------|---|
| P501 | Éliminer le contenu / récipient pour point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisés conformément à toute réglementation locale |
|------|---|

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Substances**

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

| Numéro CAS | %[poids] | Nom |
|-------------|----------|---|
| 98-56-6 | 30-40 | <u>4-chloro-alpha.alpha.alpha-trifluorotoluène</u> |
| 64741-91-9. | 5-10 | <u>Distillats légers (pétrole), hydrotraités: kérozène - non spécifié: [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]</u> |
| 1330-20-7 | <1 | <u>xylène</u> |
| 100-41-4 | 0.1-0.5 | <u>éthylbenzène</u> |
| 64742-47-8 | 1-5 | <u>Distillats légers (pétrole), hydrotraités: kérozène - non spécifié: [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]</u> |
| 8052-41-3. | 0.1-0.5 | <u>Solvant Stoddard: naphta à bas point d'ébullition - non spécifié: [distillat pétrolier raffiné, incolore, ne dégageant pas d'odeur de rance ni d'autre odeur nauséabonde et dont l'intervalle d'ébullition est compris entre 148.8 et 204.4 oC (entre 300 et 400 oF).]</u> |
| 96-29-7 | <0.5 | <u>2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime</u> |

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exacte (concentration) de la composition sont couverts par le secret de fabrication.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS**Description des premiers secours**

| | |
|-------------------------|--|
| Contact des yeux | Si ce produit entre en contact avec les yeux : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire. ▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en |
|-------------------------|--|

Teinture semi-transparente à l'huile de lin | Base à teinter | PE700841-4 • PE700841-1

| | |
|-----------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▶ soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical. ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée. |
| Contact avec la peau | <p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▶ Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible). ▶ Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation. |
| Inhalation | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : Déplacer à l'air frais. ▶ Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer. ▶ Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins. ▶ Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire. ▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. |
| Ingestion | <p>Si un vomissement spontané semble imminent ou survient, maintenir la tête du patient vers le bas, plus bas que ses hanches afin d'éviter une aspiration possible du vomit.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Si avalé, NE PAS faire vomir. ▶ Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le coté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. ▶ Suivre le patient avec attention. ▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente. ▶ Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber. ▶ Rechercher un avis médical. <p>Eviter de donner du lait ou de l'huile. Eviter de donner de l'alcool.</p> |

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tout produit aspiré durant un vomissement peut provoquer un dommage aux poumons. En conséquence, les vomissures ne doivent pas être induites mécaniquement ou pharmacologiquement. Les moyens mécaniques doivent être utilisés s'il est considéré comme nécessaire pour vider le contenu de l'estomac; ceci inclut un lavage gastrique après une intubation endotrachéale. Si un vomissement spontané est survenu après l'ingestion, le patient doit être contrôlé pour des difficultés pulmonaires, car des effets négatifs de l'aspiration dans les poumons peuvent être retardés jusqu'à 48 heures.

Traiter symptomatiquement.

Pour des expositions aiguës ou pour des expositions courtes mais répétées au xylène:

- ▶ Une absorption gastro-intestinale est significative des ingestions. Pour des ingestions dépassant 1-2 ml (xylène)/ kg, une intubation et un lavage avec une sonde à ballonnet sont recommandés. L'utilisation de charbon et de purgatif est équivoque.
- ▶ Une absorption pulmonaire est rapide avec environ 60-65 % retenu.
- ▶ La menace primaire pour la vie d'une ingestion et/ou inhalation est une défaillance respiratoire.
- ▶ Les patients doivent être rapidement évalués pour des signes de détresses respiratoires (e.g. cyanose, tachypnée, contractions intercostales, obnubilation) et approvisionnées en oxygène. Les patients avec des volumes respiratoires courants inadaptés ou des gaz dans le sang des artères inapproprié (pO₂ 50 mm Hg) devraient être intubés.
- ▶ Une arythmie complique l'ingestion ou l'inhalation de certains hydrocarbures et des preuves électrocardiographiques de dommages aux myocards ont été reportés ; des intraveineuses et un contrôle cardiaque devraient être mis en place chez les patients présentant vraisemblablement les symptômes. Les poumons excrètent les solvants inhalés, et ainsi une hyper-ventilation augmente les chances de nettoyage.
- ▶ Un rayon-X de la poitrine doit être pris immédiatement après la stabilisation de la respiration et de la circulation afin de renseigner l'aspiration et détecter la présence de pneumothorax.
- ▶ L'épinéphrine (adrénaline) n'est pas recommandé pour un traitement de spasmes des bronches en raison du potentiel de sensibilité myocardique aux catécholamines. Des broncho-dilatateurs cardio-sélectifs inhalés (e.g. Alupent, Salbutamol) sont les agents préférés, avec l'aminophylline en second choix.

INDEX D'EXPOSITION BIOLOGIQUE - IEB

Ceci représente les déterminants observés chez des spécimens collectés chez un travailleur sain soumis à une exposition standard. (ES ou TLV):

| Déterminant | Index | Durée de l'échantillon | Commentaires |
|---|--------------------|----------------------------------|--------------|
| Méthylhippurique acides dans les urines | 1.5 gm/gm créatine | Fin de la période | |
| | 2 mg/min | Dernières 4 heures de la période | |

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyens d'extinction**

- ▶ Mousse.
- ▶ Poudre chimique sèche.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|-------------------------------|---|
| Incompatibilité au feu | Eviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc. car un allumage peut survenir. |
|-------------------------------|---|

Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

| | |
|------------------------------------|--|
| Lutte Incendie | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque. ▶ Peut être violemment réactif. |
| Risque D'Incendie/Explosion | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les liquides et les fumées sont inflammables. ▶ Il y a un risque modéré de feu quand il y a exposition à la chaleur ou aux flammes. <p>Les produits de combustion comprennent:</p> <ul style="list-style-type: none"> dioxyde de carbone (CO₂) le monoxyde de carbone (CO) chlorure d'hydrogène phosgène acide iodhydrique fluor d'hydrogène d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques. |

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|-------------------------------|---|
| Eclaboussures Mineures | Risque environnemental - contient des éclaboussures. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Éliminez toutes les sources d'incendie. ▶ Nettoyez tout de suite tous les écoulements. |
| Eclaboussures Majeures | Risque environnemental - contient des éclaboussures. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Evacuez le personnel. ▶ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque. |

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|--------------------------|--|
| Manipulation Sure | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les containers, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. ▶ NE PAS couper, percer, limer, souder ni effectuer des opérations similaires sur ou à proximité des containers. ▶ Une décharge électrostatique peut être provoquée durant le pompage - et peut engendrer un feu. ▶ S'assurer de la continuité électrique en reliant et mettant à la terre tous les équipements. ▶ Évitez tout contact de la personne, même l'inhalation. ▶ Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition. <p>NE PAS permettre des vêtements humidifiés par le produit de demeurer en contact avec la peau.</p> |
| Autres Données | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Stockez le matériel dans les récipients d'origine dans un endroit conforme au stockage de liquides inflammables. ▶ NE stockez pas dans des fosses, des sous-sols ou des zones où les vapeurs peuvent s'accumuler. |

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | |
|------------------------------------|--|
| Container adapté | Boîte en métal Emballage conforme aux règles du fabricant. Les récipients en plastique peuvent uniquement être utilisés s'ils sont appropriés pour des liquides inflammables. <ul style="list-style-type: none"> ▶ Pour les matériaux à faible viscosité (i) : Bidons et jerricanes doivent être du type avec la tête non-amovible. (ii) Dans les cas où une conserve métallique doit être utilisée comme emballage interne, la conserve doit posséder une fermeture à vis. |
| Incompatibilité de Stockage | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Des réactions vigoureuses, quelquefois aboutissant à des explosions, peuvent résulter d'un contact entre les anneaux aromatiques et les agents oxydants. ▶ Les aromatiques peuvent réagir exothermiquement avec les bases et avec les composés diazo. |

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

| Source | Composant | Nom du produit | VME | STEL | pic | Notes |
|--|--|--------------------|---------|----------|----------------|--|
| Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants | Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] | Oil mist, mineral | 5 mg/m3 | 10 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle | Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] | Oil mist - mineral | 5 mg/m3 | 10 mg/m3 | Pas Disponible | TLV Basis: lung. As sampled by method that does not collect vapor. |
| Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta | Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant | Oil mist, mineral | 5 mg/m3 | 10 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible |

Teinture semi-transparente à l'huile de lin | Base à teinter | PE700841-4 • PE700841-1

| | | | | | | |
|---|--|---|---------------------|---------------------|----------------|---|
| | majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] | | | | | |
| Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination | Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] | Oil mist, mineral | 5 mg/m3 | 10 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail | Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] | Térébenthine et monoterpènes choisis | 20 ppm | 30 ppm | Pas Disponible | SEN |
| Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail | Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] | Brouillard d'huile, minéral | 5 mg/m3 | 10 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle | Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] | Pas Disponible | 5 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible | TLV® Basis: URT irr |
| Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle | Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] | Oil mist - mineral, severely refined | 1 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle | Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] | Mineral oil, excluding metal working fluids - Pure, highly and severely refined | 5 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible | TLV® Basis: URT irr |
| Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français) | Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] | Huile minérale, brouillards d' | 5 mg/m3 | 10 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants | xylène | Dimethylbenzene, see Xylene - Skin | 100 ppm / 435 mg/m3 | 650 mg/m3 / 150 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle | xylène | Xylene - Mixed isomers | 100 ppm | 150 ppm | Pas Disponible | TLV Basis: upper respiratory tract & eye irritation; central nervous system impairment, BEI |

Teinture semi-transparente à l'huile de lin | Base à teinter | PE700841-4 • PE700841-1

| | | | | | | |
|---|--|---|---------------------|---------------------|----------------|---|
| Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta | xylène | Dimethylbenzene (Xylene, o,m & p isomers) | 100 ppm / 434 mg/m3 | 651 mg/m3 / 150 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination | xylène | Xylene (o, m-, p-isomers) | 100 ppm | 150 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail | xylène | Xylène (isomères o, m, p) | 100 ppm | 150 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle | xylène | Pas Disponible | 100 ppm | 150 ppm | Pas Disponible | TLV® Basis: URT & eye irr; CNS impair; BEI |
| Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle | xylène | Xylene (o, m & p isomers) | 100 ppm | 150 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle | xylène | Xylene (all isomers) | 100 ppm | 150 ppm | Pas Disponible | TLV® Basis: URT & eye irr; CNS impair; BEI |
| Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français) | xylène | Xylène (isomères o,m,p) | 100 ppm / 434 mg/m3 | 651 mg/m3 / 150 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants | éthylbenzène | Ethyl benzene | 100 ppm / 435 mg/m3 | 545 mg/m3 / 125 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle | éthylbenzène | Ethyl benzene | 100 ppm | 125 ppm | Pas Disponible | TLV Basis: upper respiratory tract irritation; central nervous system impairment; eye irritation, BEI |
| Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta | éthylbenzène | Ethyl benzene | 100 ppm / 434 mg/m3 | 543 mg/m3 / 125 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination | éthylbenzène | Ethyl benzene | 100 ppm | 125 ppm | Pas Disponible | T20 |
| Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail | éthylbenzène | Éthyle benzène | 100 ppm | 125 ppm | Pas Disponible | Annexe R |
| Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle | éthylbenzène | Pas Disponible | 20 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible | TLV® Basis: URT irr; kidney dam (nephropathy); cochlear impair; BEI |
| Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle | éthylbenzène | Ethyl benzene | 20 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle | éthylbenzène | Ethyl benzene | 20 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible | TLV® Basis: URT irr; kidney dam (nephropathy); cochlear impair; BEI |
| Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français) | éthylbenzène | Éthylbenzène | 100 ppm / 434 mg/m3 | 543 mg/m3 / 125 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants | Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] | Oil mist, mineral | 5 mg/m3 | 10 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle | Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] | Oil mist - mineral | 5 mg/m3 | 10 mg/m3 | Pas Disponible | TLV Basis: lung. As sampled by method that does not collect vapor. |
| Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta | Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se | Oil mist, mineral | 5 mg/m3 | 10 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible |

Teinture semi-transparente à l'huile de lin | Base à teinter | PE700841-4 • PE700841-1

| | | | | | | |
|---|--|---|----------------|----------------|----------------|---------------------|
| | compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] | | | | | |
| Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination | Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] | Oil mist, mineral | 5 mg/m3 | 10 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail | Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] | Brouillard d'huile, minéral | 5 mg/m3 | 10 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail | Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] | Térébenthine et monoterpènes choisis | 20 ppm | 30 ppm | Pas Disponible | SEN |
| Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle | Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | TLV® Basis: URT irr |
| Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle | Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] | Pas Disponible | 5 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible | TLV® Basis: URT irr |
| Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle | Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] | Oil mist - mineral, mildly refined | 0.2 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle | Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] | Oil mist - mineral, severely refined | 1 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle | Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement | Mineral oil, excluding metal working fluids - Pure, highly and severely refined | 5 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible | TLV® Basis: URT irr |

Teinture semi-transparente à l'huile de lin | Base à teinter | PE700841-4 • PE700841-1

| | | | | | | |
|--|--|---|---------------------|---------------------|----------------|--|
| | entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] | | | | | |
| Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle | Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] | Mineral oil, excluding metal working fluids - Poorly and mildly refined | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | TLV® Basis: URT irr |
| Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français) | Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] | Huile minérale, brouillards d' | 5 mg/m3 | 10 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants | Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [distillat pétrolier raffiné, incolore, ne dégageant pas d'odeur de rance ni d'autre odeur nauséabonde et dont l'intervalle d'ébullition est compris entre 148,8 et 204,4 oC (entre 300 et 400 oF).] | Stoddard solvent | 100 ppm / 575 mg/m3 | 720 mg/m3 / 150 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle | Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [distillat pétrolier raffiné, incolore, ne dégageant pas d'odeur de rance ni d'autre odeur nauséabonde et dont l'intervalle d'ébullition est compris entre 148,8 et 204,4 oC (entre 300 et 400 oF).] | Stoddard solvent | 100 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible | TLV Basis: eye, skin & skidney damage; nausea; central nervous system impairment |
| Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta | Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [distillat pétrolier raffiné, incolore, ne dégageant pas d'odeur de rance ni d'autre odeur nauséabonde et dont l'intervalle d'ébullition est compris entre 148,8 et 204,4 oC (entre 300 et 400 oF).] | Stoddard solvent | 100 ppm / 572 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination | Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [distillat pétrolier raffiné, incolore, ne dégageant pas d'odeur de rance ni d'autre odeur nauséabonde et dont l'intervalle d'ébullition est compris entre 148,8 et 204,4 oC (entre 300 et 400 oF).] | Stoddard solvent | 100 ppm | 125 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail | Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [distillat pétrolier raffiné, incolore, ne dégageant pas d'odeur de rance ni d'autre odeur nauséabonde et dont l'intervalle d'ébullition est compris entre 148,8 et 204,4 oC (entre 300 et 400 oF).] | Solvant Stoddard | 100 ppm | 125 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle | Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [distillat pétrolier raffiné, incolore, ne dégageant pas d'odeur de rance ni d'autre odeur nauséabonde et dont l'intervalle d'ébullition est compris entre 148,8 et 204,4 oC (entre 300 et 400 oF).] | Pas Disponible | 100 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible | TLV® Basis: Eye, skin, & kidney dam; nausea; CNS impair |
| Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle | Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [distillat pétrolier raffiné, incolore, ne dégageant pas d'odeur de rance ni d'autre odeur nauséabonde et dont l'intervalle d'ébullition est compris entre 148,8 et 204,4 oC (entre 300 et 400 oF).] | Stoddard solvent (mineral spirits) | 290 mg/m3 | 580 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle | Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [distillat pétrolier raffiné, incolore, ne dégageant pas d'odeur de rance ni d'autre odeur nauséabonde et dont l'intervalle d'ébullition est compris entre 148,8 et 204,4 oC (entre 300 et 400 oF).] | Stoddard solvent | 100 ppm | Pas Disponible | Pas Disponible | TLV® Basis: Eye, skin, & kidney dam; nausea; CNS impair |
| Canada - Québec) Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques (français) | Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [distillat pétrolier raffiné, incolore, ne dégageant pas d'odeur de rance ni d'autre odeur nauséabonde et dont l'intervalle d'ébullition est compris entre 148,8 et 204,4 oC (entre 300 et 400 oF).] | Solvant Stoddard | 100 ppm / 525 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

LIMITES D'URGENCE

| Composant | Nom du produit | TEEL-1 | TEEL-2 | TEEL-3 |
|---|--|-------------|-------------|--------------|
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par | Petroleum distillates; petroleum ether; includes clay-treated light naphthenic [64742-45-6]; low boiling [68477-31-6]; petroleum extracts [64742-06-9]; petroleum base oil [64742-46-7]; petroleum 50 thinner, petroleum spirits [64475-85-0], Soltrol, VM&P naphtha [8032-32-4]; Ligroïne, and paint solvent; petroleum paraffins C5-C20 [64771-72-8]; hydrotreated light | 1,100 mg/m3 | 1,800 mg/m3 | 40,000 mg/m3 |

Teinture semi-transparente à l'huile de lin | Base à teinter | PE700841-4 • PE700841-1

| | | | | |
|--|--|----------------|----------------|----------------|
| traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] | naphthenic [64742-53-6]; solvent refined light naphthenic [64741-97-5]; and machine coolant 1 | | | |
| xylène | Xylenes | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| éthylbenzène | Ethyl benzene | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] | Mineral oil, heavy or light; (paraffin oil; Deobase, deodorized; heavy paraffinic; heavy naphthenic); distillates; includes 64741-53-3, 64741-88-4, 8042-47-5, 8012-95-1; 64742-54-7 | 140 mg/m3 | 1,500 mg/m3 | 8,900 mg/m3 |
| Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [distillat pétrolier raffiné, incolore, ne dégageant pas d'odeur de rance ni d'autre odeur nauséabonde et dont l'intervalle d'ébullition est compris entre 148,8 et 204,4 oC (entre 300 et 400 oF).] | Stoddard solvent; (Mineral spirits, 85% nonane and 15% trimethyl benzene) | 300 mg/m3 | 1,800 mg/m3 | 29500** mg/m3 |
| 2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime | Butanone oxime; (Ethyl methyl ketoxime) | 30 ppm | 56 ppm | 250 ppm |

| Composant | IDLH originale | IDLH révisé |
|--|----------------|----------------|
| 4-chloro-alpha, alpha, alpha-trifluorotoluène | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] | 2,500 mg/m3 | Pas Disponible |
| xylène | 900 ppm | Pas Disponible |
| éthylbenzène | 800 ppm | Pas Disponible |
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] | 2,500 mg/m3 | Pas Disponible |
| Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [distillat pétrolier raffiné, incolore, ne dégageant pas d'odeur de rance ni d'autre odeur nauséabonde et dont l'intervalle d'ébullition est compris entre 148,8 et 204,4 oC | 20,000 mg/m3 | Pas Disponible |

Teinture semi-transparente à l'huile de lin | Base à teinter | PE700841-4 • PE700841-1

| | | |
|--|----------------|----------------|
| (entre 300 et 400 oF).] | | |
| 2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime | Pas Disponible | Pas Disponible |

BANDING D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE

| Composant | Note de la bande d'exposition professionnelle | Limite de bande d'exposition professionnelle |
|--|--|--|
| 4-chloro-alpha,alpha,alpha-trifluorotoluène | E | ≤ 0.1 ppm |
| 2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime | E | ≤ 0.1 ppm |
| Notes: | <i>bandes d'exposition professionnelle est un processus d'attribution des produits chimiques dans des catégories spécifiques ou des bandes à partir d'une puissance de la chimie et les résultats pour la santé associés à l'exposition. La sortie de ce procédé est une bande d'exposition professionnelle (CEO), ce qui correspond à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendus pour protéger la santé des travailleurs.</i> | |

Contrôles de l'exposition

| | |
|--|---|
| Contrôle d'ingénierie approprié | Pour les liquides et gaz inflammables, une ventilation d'échappement locale ou un système de ventilation pour lieu clos peut être nécessaire. L'équipement de ventilation devrait être résistant aux explosions. |
| Protection Individuelle |  |
| Protection des yeux/du visage. | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. ▶ Masque chimique. |
| Protection de la peau | Voir protection Main ci-dessous |
| Protection des mains / pieds | <p>Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.</p> <p>NOTE: Le produit peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les individus prédisposés. Une attention doit être prise, quand la personne retire ses gants de protection et ses équipements de protection, afin d'éviter un possible contact avec la peau. Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application.</p> |
| Protection corporelle | Voir Autre protection ci-dessous |
| Autres protections | <ul style="list-style-type: none"> · Combinaisons intégrales. · Tablier en PVC. · Certains équipements de protection individuelle (EPI) en plastique (par exemple, les gants, les tabliers, les sur-chaussures) ne sont pas recommandés car ils peuvent produire de l'électricité statique. · Pour une utilisation à grande échelle ou continue, portez des vêtements non statiques à tissage serré (pas de fermetures métalliques, de boutons ou de poches). |

Protection respiratoire

Filtere de type A de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée comme appropriée.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| Aspect | Pas Disponible | | |
|---|----------------|---|----------------|
| État Physique | liquide | Densité relative (Water = 1) | Pas Disponible |
| Odeur | Pas Disponible | Coefficient de partition n-octanol / eau | Pas Disponible |
| Seuil pour les odeurs | Pas Disponible | Température d'auto-allumage (°C) | Pas Disponible |
| pH (comme fourni) | Pas Disponible | Température de décomposition | Pas Disponible |
| Point de fusion / point de congélation (° C) | Pas Disponible | Viscosité (cSt) | Pas Disponible |
| Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C) | Pas Disponible | Poids Moléculaire (g/mol) | Pas Disponible |
| Point d'éclair (°C) | 47.22 | goût | Pas Disponible |
| Taux d'évaporation | Pas Disponible | Propriétés explosives | Pas Disponible |
| Inflammabilité | Inflammable. | Propriétés oxydantes | Pas Disponible |

Teinture semi-transparente à l'huile de lin | Base à teinter | PE700841-4 • PE700841-1

| | | | |
|---------------------------------------|------------------------|--|----------------|
| Limite supérieure d'explosivité | Pas Disponible | La tension de surface (dyn/cm or mN/m) | Pas Disponible |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE) | Pas Disponible | Composé volatil (%vol) | Pas Disponible |
| Pression de vapeur (kPa) | Pas Disponible | Groupe du Gaz | Pas Disponible |
| hydrosolubilité | partiellement miscible | pH en solution (1%) | Pas Disponible |
| Densité de vapeur (Air = 1) | Pas Disponible | VOC g/L | Pas Disponible |

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--------------------------------------|--|
| Réactivité | Voir section 7 |
| Stabilité chimique | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Présence de matériaux incompatibles. ▶ Le produit est considéré stable. |
| Possibilité de réactions dangereuses | Voir section 7 |
| Conditions à éviter | Voir section 7 |
| Matières incompatibles | Voir section 7 |
| Produits de décomposition dangereux | Voir Section 5 |

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|----------------------|---|
| Inhalé | <p>Le produit à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons.</p> <p>Le produit N'A PAS été classé par les directives CE ou d'autres systèmes de classification comme "nocif par inhalation". La raison en est le manque de preuves corroborantes au niveau animal et humain.</p> <p>Le risque d'inhalation est augmenté aux températures élevées.</p> <p>L'inhalation d'une grande quantité de vapeurs provenant de liquide peut être extrêmement risquée, et même mortelle en raison des spasmes, d'une irritation extrême du larynx et des bronches, d'une pneumonie chimique et d'un œdème pulmonaire.</p> <p>L'inhalation de fortes concentrations de gaz/vapeur provoque une irritation des poumons avec une toux et une nausée, une dépression du système nerveux central avec maux de tête et vertiges, ralentissement des réflexes, fatigue et incoordination.</p> |
| Ingestion | <p>Une ingestion du liquide peut causer une aspiration dans les poumons avec le risque d'une pneumonie chimique ; des conséquences graves peuvent s'ensuivre. (ICSC13733)</p> <p>Le produit N'A PAS ETE classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est dû au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains.</p> |
| Contact avec la peau | <p>Ce produit à la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes.</p> <p>Le produit peut accentuer toute condition dermite pré-existante.</p> <p>Un contact de la peau n'est pas connu pour avoir des effets nocifs sur la santé (classifié comme tel par la directive CE); le produit peut néanmoins produire des dommages sur la santé après une entrée par des blessures, des lésions ou des abrasions.</p> <p>Des effets toxiques peuvent résulter de l'absorption par la peau</p> <p>Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.</p> <p>Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.</p> |
| Yeux | Le produit à la capacité de provoquer une irritation des yeux et des dommages chez certaines personnes. |
| Chronique | <p>Sur la base d'expériences animales d'abord, le matériel peut avoir des effets carcinogènes ou mutagènes; selon les informations disponibles, néanmoins, il n'existe actuellement que des données inappropriées pour estimer la situation de manière satisfaisante</p> <p>Une exposition de longue durée à des irritants respiratoires peut entraîner des maladies des voies respiratoires impliquant des difficultés à respirer et des problèmes affectant d'autres parties du corps.</p> <p>Selon des expériences, le contact de la peau avec le matériel peut soit induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus et/ou engendrer une réaction positive sur les animaux de laboratoire.</p> <p>Il y a suffisamment de preuve pour étayer une forte présomption qu'une exposition du produit sur un humain puisse engendrer un dommage génétique transmissible, généralement sur la base de : - études animales appropriées, - d'autres informations pertinentes.</p> <p>Il existe suffisamment de preuves pour établir une relation de cause à effet entre l'exposition de l'homme au matériel et un taux de fertilité diminué.</p> <p>Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme.</p> |

| | | |
|--|---|-----------------------------------|
| Storm Catégorie 2 Teinture A L'Huile Penetrante Semi-Transparente Base Claire - 21595V | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Pas Disponible | Pas Disponible |
| 4-chloro-alpha, alpha, alpha- trifluorotoluène | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Dermique (lapin) LD50: >2 mg/kg ^[2] Orale (rat) LD 50: 13000 mg/kg ^[2] | Pas Disponible |
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Dermique (lapin) LD50: >2000 mg/kg ^[2] | Eye : Not irritating (OECD 405) * |

Teinture semi-transparente à l'huile de lin | Base à teinter | PE700841-4 • PE700841-1

| | | |
|--|--|---|
| obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 °C (entre 302 et 554 °F).] | Inhalatoire (rat) LC50: >4951 mg/l/4hEyeNotirritating(OECD405)* ^[2] | Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1] |
| | Orale (rat) LD 50: >5000 mg/kg ^[2] | Skin : Not irritating (OECD 404)* |
| | | Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] |
| xylène | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Dermique (lapin) LD50: >1700 mg/kg ^[2] | Eye (human): 200 ppm irritant |
| | Inhalatoire (rat) LC50: 4994,295 mg/l/4h ^[2] | Eye (rabbit): 5 mg/24h SEVERE |
| | Orale (rat) LD 50: 3523-8700 mg/kg ^[2] | Eye (rabbit): 87 mg mild |
| | | Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1] |
| | Skin (rabbit):500 mg/24h moderate | |
| | Yeux: effet nocif observé (irritant) ^[1] | |
| éthylbenzène | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Dermique (lapin) LD50: >5000 mg/kg ^[2] | Eye (rabbit): 500 mg - SEVERE |
| | Inhalatoire (souris) LC50: 17.75 mg/l/2H ^[2] | Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] |
| | Orale (rat) LD 50: 3500 mg/kg ^[2] | Skin (rabbit): 15 mg/24h mild |
| | Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] | |
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 °C (entre 302 et 554 °F).] | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg ^[1] | Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1] |
| | Orale (rat) LD 50: >5000 mg/kg ^[2] | Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] |
| Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [distillat pétrolier raffiné, incolore, ne dégageant pas d'odeur de rance ni d'autre odeur nauséabonde et dont l'intervalle d'ébullition est compris entre 148,8 et 204,4 °C (entre 300 et 400 °F).] | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Dermique (lapin) LD50: >3000 mg/kg ^[1] | Eye (human): 470 ppm/15m |
| | Inhalatoire (rat) LC50: >2796.8052 mg/l/8H ^[2] | Eye (rabbit): 500 mg/24h moderate |
| | Orale (rat) LD 50: >5000 mg/kg ^[1] | Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] |
| | | Peau: effet nocif observé (irritant) ^[1] |
| | Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] | |
| 2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Dermique (lapin) LD50: 2-1.8 mg/kg ^[2] | Eye (rabbit): 0.1 ml - SEVERE |
| | Inhalatoire (rat) LC50: 20 mg/l/4h* ^[2] | |
| Orale (rat) LD 50: >900 mg/kg ^[1] | | |
| Légende: | 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques | |

| | |
|---|--|
| DISTILLATS LÉGERS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS; KÉROZÈNE - NON SPÉCIFIÉ; [COMBINAISON COMPLEXE D'HYDROCARBURES OBTENUE PAR TRAITEMENT À L'HYDROGÈNE D'UNE FRACTION PÉTROLIÈRE EN PRÉSENCE D'UN CATALYSEUR. SE COMPOSE D'HYDROCARBURES COMPORTANT MAJORITAIREMMENT ENTRE 9 ET 16 ATOMES DE CARBONE (C9-C16) ET DONT | Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique. |
|---|--|

Teinture semi-transparente à l'huile de lin | Base à teinter | PE700841-4 • PE700841-1

| | |
|--|--|
| L'INTERVALLE D'ÉBULLITION EST COMPRIS APPROXIMATIVEMENT ENTRE 150 ET 290 OC (ENTRE 302 ET 554 OF).] | |
| XYLÈNE | Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains. Les preuves de cancérogénéicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux. |
| ÉTHYLBENZÈNE | REMARQUE : il a été montré que la substance est un mutagène dans au moins un test, ou qu'elle appartient à une famille de produits chimiques engendrant des dommages ou des modifications à l'ADN cellulaire. AVERTISSEMENT : Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 2B : Possible cancérigène pour les humains. |
| SOLVANT STODDARD; NAPHTA À BAS POINT D'ÉBULLITION - NON SPÉCIFIÉ; [DISTILLAT PÉTROLIER RAFFINÉ, INCOLORE, NE DÉGAGEANT PAS D'ODEUR DE RANCE NI D'AUTRE ODEUR NAUSÉABONNDE ET DONT L'INTERVALLE D'ÉBULLITION EST COMPRIS ENTRE 148,8 ET 204,4 OC (ENTRE 300 ET 400 OF).] | Pour le pétrole : Ce produit contient du benzène, qui peut causer la leucémie myéloïde aiguë, et le n-hexane, qui peut être métabolisé en composés qui sont toxiques pour le système nerveux. Ce produit contient du toluène, et des tests sur animaux semblent indiquer que des concentrations élevées de toluène conduisent à une perte d'ouïe. |
| Storm Catégorie 2 Teinture A L'Huile Penetrante Semi-Transparente Base Claire - 21595V & 4-CHLORO-ALPHA,ALPHA,ALPHA-TRIFLUOROTOLUÈNE | Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. |
| Storm Catégorie 2 Teinture A L'Huile Penetrante Semi-Transparente Base Claire - 21595V & 2-BUTANONE-OXIME; ÉTHYLMÉTHYLCÉTOXIME; ÉTHYL(MÉTHYL)CÉTONE-OXIME | Les informations suivantes concernent les allergènes de contact en tant que groupe et ne sont pas forcément spécifiques à ce produit. Les allergies de contact se manifestent rapidement par un eczéma de contact, plus rarement par de l'urticaire ou un œdème de Quincke. |
| XYLÈNE & ÉTHYLBENZÈNE | Le produit peut produire une importante irritation des yeux provoquant une inflammation importante. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites. Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillés et un épaississement de la peau. |

| | | | |
|--|----------|----------------------------------|----------|
| toxicité aiguë | ✘ | Cancérogénéicité | ✔ |
| Irritation / corrosion | ✔ | reproducteur | ✔ |
| Lésions oculaires graves / irritation | ✔ | STOT - exposition unique | ✔ |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | ✔ | STOT - exposition répétée | ✘ |
| Mutagénéité | ✔ | risque d'aspiration | ✔ |

Légende: **✘** – Les données pas disponibles ou ne remplis pas les critères de classification
✔ – Données nécessaires à la classification disponible

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

| Storm Catégorie 2 Teinture A L'Huile Penetrante Semi-Transparente Base Claire - 21595V | ENDPOINT | DURÉE DE L'ESSAI (HEURES) | ESPÈCE | VALEUR | SOURCE |
|--|----------------|---------------------------|----------------|----------------|----------------|
| | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

| 4-chloro-alpha,alpha,alpha-trifluorotoluène | ENDPOINT | DURÉE DE L'ESSAI (HEURES) | ESPÈCE | VALEUR | SOURCE |
|---|----------|---------------------------|----------------|-----------|--------|
| | LC50 | 96 | Poisson | 2.083mg/L | 3 |
| | EC50 | 48 | crustacés | =3.68mg/L | 1 |
| | EC50 | 72 | Pas Disponible | >0.41mg/L | 2 |
| | NOEC | 504 | crustacés | =0.03mg/L | 1 |

| Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 | ENDPOINT | DURÉE DE L'ESSAI (HEURES) | ESPÈCE | VALEUR | SOURCE |
|--|----------|---------------------------|----------------|-----------|--------|
| | LC50 | 96 | Poisson | 1.13mg/L | 2 |
| | EC50 | 48 | crustacés | 2mg/L | 2 |
| | EC50 | 72 | Pas Disponible | 1.714mg/L | 2 |
| | NOEC | 48 | crustacés | =10mg/L | 1 |
| | LC50 | 96 | Poisson | >1-mg/L | 2 |
| | EC50 | 48 | crustacés | >1-mg/L | 2 |
| EC50 | 72 | Pas Disponible | >1-mg/L | 2 | |
| NOEC | 3072 | Poisson | =1mg/L | 1 | |

Teinture semi-transparente à l'huile de lin | Base à teinter | PE700841-4 • PE700841-1

| et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] | | | | | |
|--|----------|---------------------------|----------------|-------------|--------|
| xylène | ENDPOINT | DURÉE DE L'ESSAI (HEURES) | ESPÈCE | VALEUR | SOURCE |
| | LC50 | 96 | Poisson | 2.6mg/L | 2 |
| | EC50 | 48 | crustacés | 1.8mg/L | 2 |
| | EC50 | 72 | Pas Disponible | 3.2mg/L | 2 |
| | NOEC | 73 | Pas Disponible | 0.44mg/L | 2 |
| éthylbenzène | | | | | |
| éthylbenzène | ENDPOINT | DURÉE DE L'ESSAI (HEURES) | ESPÈCE | VALEUR | SOURCE |
| | LC50 | 96 | Poisson | 0.0043mg/L | 4 |
| | EC50 | 48 | crustacés | 1.184mg/L | 4 |
| | EC50 | 96 | Pas Disponible | 3.6mg/L | 4 |
| | NOEC | 168 | crustacés | 0.96mg/L | 5 |
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] | | | | | |
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] | ENDPOINT | DURÉE DE L'ESSAI (HEURES) | ESPÈCE | VALEUR | SOURCE |
| | LC50 | 96 | Poisson | >1-mg/L | 2 |
| | EC50 | 48 | crustacés | >1-mg/L | 2 |
| | EC50 | 72 | Pas Disponible | >1-mg/L | 2 |
| | NOEC | 3072 | Poisson | =1mg/L | 1 |
| Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [distillat pétrolier raffiné, incolore, ne dégageant pas d'odeur de rance ni d'autre odeur nauséabonde et dont l'intervalle d'ébullition est compris entre 148,8 et 204,4 oC (entre 300 et 400 oF).] | | | | | |
| Solvant Stoddard; naphta à bas point d'ébullition - non spécifié; [distillat pétrolier raffiné, incolore, ne dégageant pas d'odeur de rance ni d'autre odeur nauséabonde et dont l'intervalle d'ébullition est compris entre 148,8 et 204,4 oC (entre 300 et 400 oF).] | ENDPOINT | DURÉE DE L'ESSAI (HEURES) | ESPÈCE | VALEUR | SOURCE |
| | LC50 | 96 | Poisson | 0.14mg/L | 2 |
| | EC50 | 96 | Pas Disponible | 0.277mg/L | 2 |
| | NOEC | 720 | crustacés | 0.024mg/L | 2 |
| 2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime | ENDPOINT | DURÉE DE L'ESSAI (HEURES) | ESPÈCE | VALEUR | SOURCE |
| | LC50 | 96 | Poisson | 37.890mg/L | 3 |
| | EC50 | 48 | crustacés | ca.201mg/L | 2 |
| | EC50 | 96 | Pas Disponible | 4.557mg/L | 3 |
| | EC20 | 72 | Pas Disponible | ca.55mg/L | 2 |
| | NOEC | 72 | Pas Disponible | ca.1.02mg/L | 2 |
| Légende: Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 (QSAR) - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration | | | | | |

Sur la base des preuves disponibles concernant soit la toxicité, la persistance, le potentiel à l'accumulation et ou le comportement et le futur environnemental observé, le produit peut présenter un danger, immédiat ou à long terme et/ou retardé, à la structure et/ou au fonctionnement des écosystèmes naturels.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

NE PAS PERMETTRE au produit d'entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marée supérieure. Ne pas contaminer l'eau durant le nettoyage ou l'élimination de l'équipement de nettoyage.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Persistance et dégradabilité

| Composant | Persistance: Eau/Sol | Persistance: Air |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|
| 4-chloro-alpha, alpha, alpha-trifluorotoluène | HAUT | HAUT |
| xylène | HAUT (La demi-vie = 360 journées) | BAS (La demi-vie = 1.83 journées) |
| éthylbenzène | HAUT (La demi-vie = 228 journées) | BAS (La demi-vie = 3.57 journées) |
| 2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime | BAS | BAS |

Potentiel de bioaccumulation

| Composant | Bioaccumulation |
|---|-----------------|
| 4-chloro-alpha, alpha, alpha-trifluorotoluène | BAS (BCF = 202) |

Teinture semi-transparente à l'huile de lin | Base à teinter | PE700841-4 • PE700841-1

| | |
|--|-------------------|
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] | BAS (BCF = 159) |
| xylène | MOYEN (BCF = 740) |
| éthylbenzène | BAS (BCF = 79.43) |
| Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).] | BAS (BCF = 159) |
| 2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime | BAS (BCF = 5,8) |

Mobilité dans le sol

| Composant | Mobilité |
|--|-------------------|
| 4-chloro-alpha, alpha, alpha-trifluorotoluène | BAS (KOC = 1912) |
| éthylbenzène | BAS (KOC = 517.8) |
| 2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime; éthyl(méthyl)cétone-oxime | BAS (KOC = 130.8) |

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes de traitement des déchets**

| | |
|---|---|
| Élimination du produit / emballage | <p>Percer les containers afin de prévenir une ré-utilisation.</p> <p>Les législations concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent être différentes suivant les pays, régions ou/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve.</p> <p>NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.</p> <p>Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Recycler autant que possible. ▶ Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou consulter l'Autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour une élimination si aucun traitement adapté ou aucune facilité d'élimination n'a pu être identifié. |
|---|---|

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Étiquettes nécessaires**

| | |
|-----------------------|---|
| |  |
| Polluant marin |  |

Transport par terre (TDG)

| | |
|---|---|
| Numéro ONU | 1263 |
| Nom d'expédition des Nations unies | MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (contient 4-chloro-alpha, alpha, alpha-trifluorotoluène); |

Teinture semi-transparente à l'huile de lin | Base à teinter | PE700841-4 • PE700841-1

| | | |
|--|--|------------|
| | PEINTURES (contient 4-chloro-alpha,alpha,alpha-trifluorotoluène); PEINTURES (contient 4-chloro-alpha,alpha,alpha-trifluorotoluène); PEINTURES (contient 4-chloro-alpha,alpha,alpha-trifluorotoluène); PEINTURES (contient 4-chloro-alpha,alpha,alpha-trifluorotoluène) | |
| Classe(s) de danger pour le transport | classe | 3 |
| | Risque Secondaire | Sans Objet |
| Groupe d'emballage | III | |
| Dangers pour l'environnement | Environnement dangereux | |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Dispositions particulières | 59, 142 |
| | Limite pour explosifs et indice des quantités limitées | 5 L |
| | Index ERAP | Sans Objet |

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

| | | |
|--|--|-------------|
| Numéro ONU | 1263 | |
| Nom d'expédition des Nations unies | MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (contient 4-chloro-alpha,alpha,alpha-trifluorotoluène); PEINTURES (contient 4-chloro-alpha,alpha,alpha-trifluorotoluène); MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (contient 4-chloro-alpha,alpha,alpha-trifluorotoluène); PEINTURES (contient 4-chloro-alpha,alpha,alpha-trifluorotoluène); MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (contient 4-chloro-alpha,alpha,alpha-trifluorotoluène); PEINTURES (contient 4-chloro-alpha,alpha,alpha-trifluorotoluène); MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (contient 4-chloro-alpha,alpha,alpha-trifluorotoluène); PEINTURES (contient 4-chloro-alpha,alpha,alpha-trifluorotoluène) | |
| Classe(s) de danger pour le transport | Classe ICAO/IATA | 3 |
| | Sous-risque ICAO/IATA | Sans Objet |
| | Code ERG | 3L |
| Groupe d'emballage | III | |
| Dangers pour l'environnement | Environnement dangereux | |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Dispositions particulières | A3 A72 A192 |
| | Instructions d'emballage pour cargo uniquement | 366 |
| | Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement | 220 L |
| | Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers | 355 |
| | Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | 60 L |
| | Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison | Y344 |
| | Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | 10 L |

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

| | | |
|--|--|-----------------|
| Numéro ONU | 1263 | |
| Nom d'expédition des Nations unies | MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (contient 4-chloro-alpha,alpha,alpha-trifluorotoluène); PEINTURES (contient 4-chloro-alpha,alpha,alpha-trifluorotoluène); PEINTURES (contient 4-chloro-alpha,alpha,alpha-trifluorotoluène); PEINTURES (contient 4-chloro-alpha,alpha,alpha-trifluorotoluène); MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (contient 4-chloro-alpha,alpha,alpha-trifluorotoluène); MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (contient 4-chloro-alpha,alpha,alpha-trifluorotoluène); MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (contient 4-chloro-alpha,alpha,alpha-trifluorotoluène) | |
| Classe(s) de danger pour le transport | Classe IMDG | 3 |
| | IMDG Sous-risque | Sans Objet |
| Groupe d'emballage | III | |
| Dangers pour l'environnement | Polluant marin | |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | N° EMS | F-E , S-E |
| | Dispositions particulières | 163 223 367 955 |
| | Quantités limitées | 5 L |

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés

4-CHLORO-ALPHA,ALPHA,ALPHA-TRIFLUOROTOLUÈNE EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classés par les monographies du CIRC - Groupe 2B: Peut-être cancérigène pour l'homme

DISTILLATS LÉGERS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS; KÉROZÈNE - NON SPÉCIFIÉ; [COMBINAISON COMPLEXE D'HYDROCARBURES OBTENUE PAR TRAITEMENT À L'HYDROGÈNE D'UNE FRACTION PÉTROLIÈRE EN PRÉSENCE D'UN CATALYSEUR. SE COMPOSE D'HYDROCARBURES COMPORTANT MAJORITAIREMENT ENTRE 9 ET 16 ATOMES DE CARBONE (C9-C16) ET DONT L'INTERVALLE D'ÉBULLITION EST COMPRIS APPROXIMATIVEMENT ENTRE 150 ET 290 OC (ENTRE 302 ET 554 OF.) EST

Suite...

Teinture semi-transparente à l'huile de lin | Base à teinter | PE700841-4 • PE700841-1

DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC
 Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
 Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)
 Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants
 Service Canada Indice toxicologiques - Système d'information sur les matières dangereuses - SIMDUT GHS (anglais)

XYLÈNE EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC
 Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
 Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)
 Service Canada Indice toxicologiques - Système d'information sur les matières dangereuses - SIMDUT GHS (anglais)

ÉTHYLBENZÈNE EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC
 Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
 Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)
 Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classés par les monographies du CIRC - Groupe 2B: Peut-être cancérigène pour l'homme
 Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants
 Service Canada Indice toxicologiques - Système d'information sur les matières dangereuses - SIMDUT GHS (anglais)

DISTILLATS LÉGERS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS; KÉROZÈNE - NON SPÉCIFIÉ; [COMBINAISON COMPLEXE D'HYDROCARBURES OBTENUE PAR TRAITEMENT À L'HYDROGÈNE D'UNE FRACTION PÉTROLIÈRE EN PRÉSENCE D'UN CATALYSEUR. SE COMPOSE D'HYDROCARBURES COMPORTANT MAJORITAIREMENT ENTRE 9 ET 16 ATOMES DE CARBONE (C9-C16) ET DONT L'INTERVALLE D'ÉBULLITION EST COMPRIS APPROXIMATIVEMENT ENTRE 150 ET 290 OC (ENTRE 302 ET 554 OF).] EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC
 Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
 Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)
 Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classés par les monographies du CIRC - Groupe 1: Cancérigène pour l'homme
 Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants
 Service Canada Indice toxicologiques - Système d'information sur les matières dangereuses - SIMDUT GHS (anglais)

SOLVANT STODDARD; NAPHTA À BAS POINT D'ÉBULLITION - NON SPÉCIFIÉ; [DISTILLAT PÉTROLIER RAFFINÉ, INCOLORE, NE DÉGAGEANT PAS D'ODEUR DE RANCE NI D'AUTRE ODEUR NAUSÉABONNDE ET DONT L'INTERVALLE D'ÉBULLITION EST COMPRIS ENTRE 148,8 ET 204,4 OC (ENTRE 300 ET 400 OF).] EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC
 Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
 Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)
 Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants
 Service Canada Indice toxicologiques - Système d'information sur les matières dangereuses - SIMDUT GHS (anglais)

2-BUTANONE-OXIME; ÉTHYLMÉTHYLCÉTOXIME; ÉTHYL(MÉTHYL)CÉTONE-OXIME EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS
 Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)
 Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

état de l'inventaire national

| Inventaire national | Statut |
|-------------------------------|---|
| Australie - AICS | Oui |
| Canada - DSL | Oui |
| Canada - NDSL | Non (4-chloro-alpha,alpha,alpha-trifluorotoluène; Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 oC (entre 302 et 554 oF).]; xylène; éthylbenzène; Distillats légers (pétrole), hydrotraités; kérozène - non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. |
| Chine - IECSC | Oui |
| Europe - EINEC / ELINCS / NLP | Oui |
| Japon - ENCS | Oui |
| Corée - KECI | Oui |
| New Zealand - NZIoC | Oui |
| Philippines - PICCS | Oui |
| É.-U.A. - TSCA | Oui |
| Taiwan - TCSI | Oui |
| Mexico - INSQ | Non (4-chloro-alpha,alpha,alpha-trifluorotoluène) |
| Vietnam - NCI | Oui |
| Russie - ARIPS | Oui |
| Légende: | Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients énumérés ci-CAS ne sont pas sur l'inventaire et ne sont pas exempts d'(voir ingrédients spécifiques entre parenthèses) |

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

| | |
|------------------|------------|
| date de révision | 06/05/2020 |
|------------------|------------|

| | |
|---------------|------------|
| date initiale | 03/27/2020 |
|---------------|------------|

autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres.

Définitions et abréviations

PC—TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps

PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme

IARC : Centre international de recherche sur le cancer

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux

STEL : Limite d'exposition à court terme

TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire

IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé

FSO : Facteur de sécurité olfactive

DSENO : Dose sans effet nocif observé

DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé

TLV : Valeur limite seuil

LOD : Limite de détection

OTV : Valeur de seuil olfactif

FBC : Facteurs de bioconcentration

IBE : Indice biologique d'exposition

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.